

ANNEXE

Historique du dossier

2011

- L'action collective a été autorisée en mars 2011 regroupant ainsi les propriétaires, au 30 juin 2010, des maisons des rues D'Orion, de Céphée, de Phénix, d'Andromède, de Cassiopée, de la Licorne et du Centaure du quartier des Constellations.
- Rapidement par la suite, la Ville a mis en cause et appelé en garantie les autres parties qui avaient participé au développement du quartier afin de permettre une solution complète du litige.
- La Ville a aussi fait réaliser, à ses frais, une étude géotechnique portant sur l'ensemble du secteur dès le début du dossier, afin que les citoyens du secteur puissent obtenir un portrait global de la situation.

2012

- À l'initiative de la Ville, une conférence de règlement à l'amiable s'est tenue entre 2012 et 2014.

2013

- À tout événement, la Ville n'a pas attendu qu'un règlement intervienne pour soutenir ses citoyens. Elle s'est affairée dès le début du dossier, notamment en mettant sur pied un programme de subventions pour la réalisation de travaux de stabilisation en collaboration avec la SHQ. Grâce à ce programme, les citoyens du secteur ont reçu des subventions totalisant près de 1,8 M\$ et ont pu faire les travaux qui s'imposaient afin d'éviter que la situation ne s'aggrave. Les propriétaires de 44 résidences du secteur ont bénéficié de subventions dans le cadre de ce programme. Cela représente la quasi-totalité des membres qui ont présenté une demande dans le cadre de ce programme.

2014

- En janvier 2014, le maire avait annoncé la poursuite du programme d'arpentage de la Ville de Lévis à la suite des nombreux commentaires positifs reçus. Ce programme a pour objectif de mieux comprendre le comportement des sols dans le quartier et de fournir une information fiable aux propriétaires sur la situation de leur résidence. Grâce aux données ainsi collectées au fil des années, les membres qui ont adhéré au programme et qui sont toujours propriétaires d'une résidence dans le secteur pourront obtenir, sans frais, une opinion géotechnique individualisée quant aux comportements futurs de leur résidence. Ceci devrait permettre à ces membres de savoir à quoi s'en tenir, de tourner la page et éventuellement faciliter la vente de leur maison, le cas échéant.

2016

- En 2016, la Ville a obtenu une expertise en évaluation immobilière de la firme PwC, qui a permis de dissiper les craintes exprimées par le Regroupement concernant la perte de valeur des résidences du quartier. C'est à la suite de l'obtention de ces expertises que la Ville a initié les discussions de règlement avec le Regroupement qui ont mené à l'entente de règlement soumise au tribunal.

2017

- En avril 2017, la Ville a obtenu une expertise géotechnique, qui démontrait que la Ville n'avait pas commis de faute dans le développement du quartier des Constellations.
- C'est encore une fois à l'initiative de la Ville que les discussions de règlement ont repris à l'été 2017.

2018

- Les discussions à propos de ce règlement ont mené, encore une fois à la suggestion de la Ville, à la séance de médiation tenue en novembre 2018. C'est cette séance de médiation qui a mené à une entente de principe, et ultimement, à l'entente de règlement qui a été approuvée par le tribunal.